

PLAN D'ACTION 2009



Le mandat de la Commission de la citoyenneté est de conseiller le parti sur ses orientations et sur toutes les questions relatives à la citoyenneté. Le Bloc Québécois souhaite que les militantes et militants de la Commission lui proposent un plan d'action sur les questions relatives à la citoyenneté et veillent à favoriser une meilleure implication des membres de toutes origines dans les différentes instances du parti. La Commission entend aussi promouvoir et favoriser l'implication politique de l'ensemble des Québécoises et des Québécois.

Forte de son bilan 2007-2008 et afin de remplir son mandat au cours des deux prochaines années, la Commission de la citoyenneté orientera son action en fonction des objectifs suivants :

1. Assurer la réalisation des recommandations du document « Présent pour l'emploi et l'intégration »; entre autres, favoriser la présentation des nouvelles citoyennes et des nouveaux citoyens aux intervenants socio-économiques des circonscriptions d'accueil et des autres circonscriptions.
 - 1.1. En collaboration avec les députées et les députés ainsi qu'avec les organisations de circonscriptions, élaborer les outils pour permettre aux nouvelles citoyennes et aux nouveaux citoyens de faire connaissance avec les intervenants des réseaux socio-économiques de leur circonscription et ainsi favoriser une meilleure intégration des membres des groupes ethnoculturels au marché du travail.
 - 1.2. Promouvoir le CV anonyme sur la scène publique.
2. La représentation des femmes dans la vie politique ainsi que leur implication militante au sein de notre parti, bien qu'ayant progressé, demeurent des défis constants. Afin de nous permettre de relever ces défis, la Commission de la citoyenneté entend mettre en place un comité de travail sur la participation des femmes à la vie politique. Son mandat sera entre autres de colliger les études et les expériences les plus pertinentes auprès de nos partenaires et de dresser pour le Bloc Québécois, après consultation auprès des groupes de femmes, une série de recommandations afin de nous permettre d'atteindre la parité de représentation.

3. Promouvoir l'adhésion de nouveaux membres au Bloc Québécois en mettant de l'avant des témoignages de militantes et de militants de l'ensemble des régions du Québec. Les membres de la Commission en profiteront pour travailler sur le renouvellement des argumentaires de recrutement.
4. Continuer et accentuer le travail de partenariat avec les différentes instances du parti en faisant mieux connaître le mandat de la Commission de la citoyenneté ainsi que ses chantiers à l'ensemble des membres du parti. Nous profiterons de la tenue des assemblées générales et des réunions d'exécutifs pour ce faire.
5. Continuer de participer aux activités organisées par les différents groupes communautaires afin de promouvoir les idées du parti et l'échange, avec l'objectif d'augmenter le nombre de sympathisantes et sympathisants au Bloc Québécois et à la souveraineté du Québec.
6. Dans le contexte d'un gouvernement minoritaire, des élections peuvent être déclenchées à tout moment : les membres de la Commission seront aux premières lignes en appui aux candidates et candidats de notre parti qui le désireront.